

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 17 décembre 2020

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 33 |
| présents : | 30 |
| pouvoirs : | 3 |
| non participé au vote | 0 |
| votants : | 33 |
| abstentions : | 0 |
| voix pour : | 33 |
| voix contre : | 0 |

Aujourd'hui jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis SANS PUBLIC dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

Cette séance s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes), et diffusée sur Facebook et sur le site de la Ville de Cognac.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

ETAIENT EXCUSES

Mme Carole VANDEVOORDE (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – Mme Carole PLEDRAN (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) –

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

2020.165

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
MATERNELLE AUTISME A L'ÉCOLE SAINT EXUPERY -
CONVENTION AVEC L'ESPACE D'INSERTION EN REGION DE COGNAC (EIRC)**

La Ville de Cognac a créé une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme à l'école Saint Exupéry à la rentrée de septembre 2020.

Pour accueillir cette unité dans les meilleures conditions et satisfaire les besoins des élèves, des travaux d'aménagement ont dû être réalisés au sein de cette classe, qui seront entièrement pris en charge par l'Espace d'Insertion en Région de Cognac (EIRC).

Ces travaux de menuiserie, peinture et électricité s'élèvent à hauteur de **3 070,71 € TTC.**

Il convient d'établir une convention de travaux permettant à la Ville de Cognac d'émettre un titre de recettes pour le remboursement desdits travaux.

AR PREFECTURE

016-211601026-20201217-CM_2020_165-DE
Regu le 28/12/2020

2020.165
nomenclature : 8.1

Vu l'avis favorable de la commission Education/Jeunesse du 1^{er} décembre 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la convention de travaux jointe en annexe et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Morgan BERGER